

La défense de la forêt usagère fait des adeptes

ADDUFU L'une des plus importantes associations testerines a accueilli son 1 000^e adhérent



Jean-Claude Dupoy, Pascal Fhur, Vivien Dupuy (1 000^e adhérent) Francis Begu et David Vieillescazes (scieur au Pôle forestier.)

PHOTOS: L.

La barre des 1 000 adhérents a été dépassée pour l'Association de la défense des droits d'usage de la forêt usagère (Addufu), ce qui la place parmi les plus importantes associations testerines. Elle a été créée en 1920 pour défendre les droits d'usage et depuis 1985, elle prend également la défense de la forêt.

C'est Vivien Dupuy, résident de La Teste-de-Buch, qui a signé le 1 000^e bulletin d'adhésion de l'association. « Notre forêt avec ces droits d'usage unique en France doit être défendue et sa gestion spécifique doit perdurer. J'ai adhéré car j'avais besoin de bois pour la rénovation d'un cabanon et pour me chauffer. En adhérent, je défends la forêt usagère qui fait partie de notre patrimoine et j'utilise un circuit court. Cette association assoit notre patrimoine. »

Pour l'occasion, les huit membres du bureau de l'Addufu ont décidé de marquer le coup en offrant à Vivien Dupuy l'une des œuvres réalisées par l'artiste peintre Marcelle Bayle, sur

une croûte de pin offert par l'association pour l'événement Alias, sculpture sur le port, qui s'est déroulé fin septembre sur le thème « Mythologies et Métamorphoses », avec Zeus qui se transforme en cygne pour séduire Léda. Un cadeau qui sera placé dans le futur cabanon de Vivien, réalisé avec le bois de la forêt usagère.

Information et prévention

Mais qu'a-t-elle donc d'unique cette forêt située sur le territoire juridictionnel du Cappelat de Buch ? Sa particularité débute au XV^e siècle lorsque le seigneur local, le capital de Buch, propriétaire des paroisses de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, et Cazaux, a accordé des droits aux résiniers en échange de leur travail. Les baillettes écrites en 1468 et les transactions successives, définissent ces droits et un mode de gestion, unique en France assuré par les syndicats des usagers et des propriétaires. Elles peuvent être résumées ainsi : les usagers ayant dix ans d'ancienneté en résidence principale

sur les communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Arcachon et Cap-Ferret depuis Piquey, peuvent faire une demande pour l'obtention du bois de construction. Ils peuvent également collecter leur bois de chauffage librement dans les massifs de la Grande Montagne et de La Montagnette sans en faire commerce.

Les propriétaires peuvent exploiter la résine, tandis que les pins appartiennent à la communauté des habitants du Cappelat. L'Addufu s'attache aujourd'hui à défendre les intérêts pour l'exercice du droit usager des habitants et du statut contractuel de la forêt usagère de La Teste-de-Buch. Elle informe les usagers lors de permanences régulières à La Teste, Cazaux, Gujan et Arcachon, les guide lors de commandes de bois d'œuvre, anime le Pôle forestier lors des Journées du patrimoine, accueille les scolaires, gère la scierie remise en service depuis 2015, relance le gemmage et élabore un guide de bonnes pratiques.

L'un des vice-présidents, Jean-Claude Dupoy déplore le manque de lien avec les représentants des syndicats de propriétaires qui entraîne un effet négatif pour les usagers. « Notre but premier est de respecter la forêt, qui, on peut le dire est une forêt sociale puisque tous les habitants ayant dix ans d'ancienneté sur le territoire du Cappelat ont des droits dessus. Nous informons, faisons de la prévention, nous la nettoyons afin qu'elle se régénère naturellement. C'est d'ailleurs le moment de faire son bois de chauffage. Nous ferons une sortie collective avec les adhérents qui le souhaitent dans le courant de l'hiver pour montrer les bonnes pratiques. »

Sabine Luong

Contact: contact@addufu.org.

Site: www.addufu.org et page

Facebook: Addufu.

L'association assurera une permanence aujourd'hui de 10 à 12 heures sur le carreau du marché de La Teste.